

**Direction des services départementaux de l'éducation nationale  
de l'Ain.**

<b>Intitulé long de la fonction</b>	Conseiller technique EPS pour le second degré & Conseiller départemental de prévention en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail
<b>Intitulé court de la fonction</b>	CT-DASEN EPS 2 <sup>nd</sup> degré / Conseiller départemental de prévention
<b>Lieu d'exercice</b>	Lieu de rattachement : DSDEN de l'Ain à Bourg-en-Bresse. La résidence administrative est positionnée à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN). Dans le cadre des missions, déplacements sur l'ensemble du département, et ponctuellement au rectorat de l'académie de Lyon.
<b>Quotité de service</b>	Emploi à temps plein
<b>Domaines d'intervention</b>	<p>La mission de <u>conseiller technique pour l'EPS</u> est exercée à mi-temps ; elle comporte les déclinaisons principales qui suivent :</p> <p>Examens en EPS pour le 2nd degré :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation des épreuves ponctuelles obligatoires d'EPS aux examens du baccalauréat général, technologique, professionnel, du CAP, en lien avec les IA-IPR EPS et la division des examens et concours du rectorat</li> <li>- Suivi de la mise en œuvre du contrôle en cours de formation (CCF) en participant aux travaux de la commission académique d'harmonisation des notes coordonnée par les IA-IPR EPS</li> </ul> <p>Sections sportives scolaires (SSS) et les sport-études :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi des SSS et sport-études du département de l'Ain, dans le cadre de la politique sportive académique.</li> </ul> <p>Relations avec les collectivités territoriales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec les collectivités territoriales pour la gestion des dossiers départementaux.</li> <li>- Suivi de la répartition des installations sportives dans les communes de l'Ain</li> </ul> <p>Relations avec le service départemental du sport scolaire :</p> <p>Accompagnement du dossier sport scolaire en lien étroit avec le service départemental UNSS de l'Ain.</p> <p>Aide à la mise en œuvre des dispositifs et formations disciplinaires académiques sur le territoire départemental.</p> <p>Education physique et sportive au cycle 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etre personne-ressource pour faire évoluer les pratiques d'enseignement de l'EPS sur le cycle 3 (concertation avec les personnels en charge du 1er degré particulièrement sur les projets sportifs conduisant à des partenariats éducatifs).</li> </ul> <p>Politique sportive Label "Héritage Génération 2024" :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribution au suivi du dossier pour le département de l'Ain en lien avec les IA-IPR EPS référents pour l'académie de Lyon</li> </ul> <p>Suivi des expérimentations ou dispositifs relevant de la politique sportive interministérielle en collaboration avec le service départemental de la jeunesse de l'engagement et du sport de l'Ain.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par exemple « Deux heures hebdomadaires de sport en plus au collège » (2HSC)</li> </ul> <p>Liaison avec la conseillère pédagogique EPS pour le 1<sup>er</sup> degré. Liaison avec le service départemental jeunesse, engagement et sport.</p> <p>Des missions de représentation de l'IA-DASEN aux manifestations départementales, relatives à l'EPS et au sport, ont vocation à être confiées.</p> <p>La mission de <u>conseiller départemental de prévention</u> complète la mission de conseiller technique EPS.</p> <p>Cette mission s'inscrit dans le cadre défini par le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail dans la fonction publique. Le conseiller départemental de prévention est placé sous l'autorité de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) et est un collaborateur direct du secrétaire général.</p>

	<p>Le conseiller départemental de prévention assiste et conseille l'IA-DASEN dans la mise en place d'une politique de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail au sein du département dans le respect des législations et réglementations en vigueur. Pour l'exercice de ses missions, qui s'exercent en réseau (secrétaire général, chargée d'études du secrétaire général, chargée de mission PPMS, ISST et AP), il bénéficie d'un accompagnement renforcé lors de la prise de poste.</p> <p>Ses missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à la mise en œuvre de la politique académique et départementale de prévention des risques professionnels ;</li> <li>• Coordonner le réseau des assistants de prévention du département de l'Ain ;</li> <li>• Piloter la démarche d'évaluation des risques professionnels et accompagner à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ;</li> <li>• Accompagner les écoles et les établissements dans l'élaboration de leur plan particulier de mise en sûreté (PPMS), en lien avec la chargée de mission PPMS ;</li> <li>• Assurer un suivi quantitatif et qualitatif des PPMS dans le département ;</li> <li>• Participer à la formation initiale et continue des assistants de prévention départementaux et des directeurs d'école ;</li> <li>• Participer aux travaux et aux réunions de la formation spécialisée en matière de santé sécurité et conditions de travail (FS SSCT) et des groupes de travail de la FS SSCT ;</li> <li>• Veiller à la mise en œuvre et à la tenue des registres de santé de sécurité au travail dans les écoles, les établissements et les services ;</li> <li>• Assurer la veille réglementaire et diffuser l'information auprès des personnels intéressés, notamment inspecteurs de l'éducation nationale, directeurs d'école et chefs d'établissement.</li> </ul> <p>Pour les deux missions, l'activité de conseiller technique comporte une participation à la réflexion sur les politiques et dispositifs publics déployés par le DASEN de l'Ain. Le conseiller est le référent sur les domaines d'intervention, il participe activement à l'élaboration des projets et assume une fonction de représentation institutionnelle.</p>
<b>Environnement professionnel</b>	<p>Services de la DSDEN - Chefs d'établissement - Corps d'inspection - Représentants des instances du sport scolaire - Représentants des collectivités territoriales - Présidents d'associations sportives fédérales (districts et comités départementaux).</p> <p>En outre, s'agissant de la mission de CDP, inspecteur hygiène, santé et sécurité au travail, assistants de prévention.</p>
<b>Compétences attendues</b>	<p>Le poste implique une disponibilité, loyauté, confidentialité et solidarité des décisions, une maîtrise des outils numériques de communication et de bureautique.</p>
<b>Modalités de recrutement</b>	<p>Adresser simultanément une lettre de motivation et un curriculum vitae avant le <b>[délai de 15 jours à compter de la publication au BIR]</b> à l'attention de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la division des personnels enseignants (rectorat de l'académie de Lyon) : <a href="mailto:dipe1@ac-lyon.fr">dipe1@ac-lyon.fr</a></li> <li>- monsieur l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Ain, courriel : <a href="mailto:ce.ia01-cab@ac-lyon.fr">ce.ia01-cab@ac-lyon.fr</a></li> <li>- service de l'inspection d'académie-inspection pédagogique régionale : <a href="mailto:ipr@ac-lyon.fr">ipr@ac-lyon.fr</a></li> </ul> <p>Les candidats retenus sur dossier seront conviés à un entretien de recrutement à la DSDEN de l'Ain.</p>
<b>Poste à pourvoir</b>	<p><b>Date :</b> 01/03/2025</p>